



Humidité et moisissures

Par **Rent2**, le **27/12/2022** à **18:40**

Après l'état des lieux de sortie, mon locataire qui a donc quitté l'appartement me demande de lui rembourser ses meubles qui ont pris l'humidité. Il a fait venir un expert mandaté par son assurance avant son départ. Cet expert a constaté des moisissures dans l'appartement et a fait un rapport et mon ex locataire me dit que la loi est pour lui.

Ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il refusait de chauffer l'appartement sous prétexte que ça coûtait trop cher.

Mon appartement récent et pourtant bien isolé s'est dégradé et des moisissures sont effectivement apparues. Les VMC n'ont pas suffi.

Est-il dans ses droits?

Par **Zénas Nomikos**, le **27/12/2022** à **20:04**

Bonjour,

je vous propose de prendre conseil gratuitement auprès de votre ADIL : <https://www.anil.org/>

Par **oyster**, le **28/12/2022** à **05:48**

Bonjour,

Un appartement récent possède une VMC en rapport!...

Seul une obstruction des VMC ,ou, une absence de chauffage pourrait amener des moisissures et un pont thermique.

Comme par hasard le problème intervient à l'EDL de sortie ?